



TROPHEE

SAVINES LE LAC

PLAISANCE

9 et 10 JUILLET 2016



Région
PACA



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
MOTONAUTIQUE



EPREUVES

Le trophée se décomposera en 2 épreuves :

Une épreuve de régularité autour de 3 ou 4 bouées avec un départ à l'américaine - les concurrents s'aligneront derrière le bateau starter qui donnera le départ.

Ces épreuves sont ouvertes à tous les bateaux pneumatiques, semi rigides et opens, entièrement de série, équipés de moteurs de plaisance ne souffrant d'aucune modification affectant les propriétés d'usine (bateaux strictement plaisanciers)

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Inscription le Samedi matin de 8h30 à 10h30 avec distribution des numéros de course.

Briefing de tous les concurrents le Samedi à 12h.

ATTRIBUTION DES POINTS

Le temps du premier tour servira de temps de référence et tous les autres tours doivent être effectués en se rapprochant le plus possible du premier temps et donc à la même vitesse qu'au premier tour

Tout écart avec le temps de base du 1^{er} tour (en+ ou en -) entrainera une pénalisation de 1 point par seconde de différence

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué à chaque passage de la ligne de départ.



CLASSEMENT

Le 1^{er} sera le bateau qui aura le moins de points de pénalisation

- Pénalités :

Départ anticipé : 50 points

1 bouée non respectée : 50 points

2 bouées non respectées : 150 points

Pilote dangereux : exclusion

REMISE DES PRIX

La remise des prix est organisée le dimanche à 18H

Tous les participants seront récompensés

EQUIPAGE

Pendant toute la durée de l'épreuve, deux personnes au moins devront se tenir à bord, avec gilet.

Tous les bateaux devront être équipés d'un coupe circuit obligatoire.

ENGAGEMENT / LICENCES

Le droit d'inscription par bateau sera de 50 €.

La licence FFM (au tarif promotionnel de 35 €) est obligatoire pour chaque concurrent à bord.



NUMERO DE COURSE

Chaque bateau devra afficher sur bâbord et tribord le numéro qui lui sera attribué.

ASSURANCES

Tous les pilotes et copilotes du fait même de leur inscription engagent ipso facto leur responsabilité et renoncent à tout recours envers OFFSHORE PASSION et la FFM .

Tous les propriétaires doivent pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile au tiers.

RECLAMATIONS

Elles seront tranchées dans la bonne humeur selon le règlement du trophée ;

Elles seront reçues au plus tard 30 minutes après l'arrivée ; passé ce délai, elles ne seront plus recevables.

MODIFICATIONS

Le jury se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des conditions atmosphériques et météorologiques ou de l'état de la mer et pour toutes les autres raisons qui n'auront pas à être expliquées de la part des organisateurs. La sécurité étant le critère retenu en priorité dans le choix d'une décision.



SECURITÉ

Il est rappelé la responsabilité du « Chef de Bord » et l'Arrêté du 3 mai 1995 : « *Le Chef de Bord est réputé Capitaine au sens de la Marine Marchande* ». Il est donc entièrement responsable de son navire et de son équipage. C'est lui qui prend la décision, compte tenu de la qualité de son équipage, compte tenu des circonstances, de prendre la mer, de participer à la course et, éventuellement s'il le juge nécessaire, d'arrêter sa participation.

Il est également rappelé que le port du gilet est obligatoire pendant la course.

Armement obligatoire (nouvelle réglementation) : catégorie Zone Côtière (moins de 6 miles d'un abri) ou armement navigation en eaux intérieures

Point important du règlement : nous demandons aux pilotes de porter la plus grande attention sur la direction moteur. La direction hydraulique est vivement conseillée.

CARBURANT

Aucun transfert ou stockage de carburant ne sera toléré sur le paddock : l'approvisionnement en carburant se fera à la pompe du Port du Brusac ou à une station essence terrestre (sur demande préalable pour autorisation de sortie du paddock).

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de fumer sur le paddock.

DOPAGE

Nous vous rappelons que vous êtes susceptible de subir, lors de toutes les manifestations, un contrôle anti alcoolémie et/ou anti dopage.



ANIMATION

- × Le samedi : « Apéritif des pilotes » avec animation musicale
- × Le dimanche : remise des prix avec apéritif de clôture.

Nous serions particulièrement heureux que l'ensemble des équipages soit présent.

L'apéritif du samedi est offert aux participants et à leurs accompagnants.

HEBERGEMENT / INFORMATIONS TOURISTIQUES

Pour trouver l'hébergement ou les informations touristiques qui correspondent à vos souhaits et à vos besoins, l'Office Municipal de SAVINES LE LAC se tient à votre disposition.

Office de tourisme Savinois Serre-Ponçon
9 avenue de la Combe d'Or
05160 Savines-le-Lac

Tel : 04 92 44 31 00

